



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 101 b) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2016 à juin 2017.

Pendant la période considérée, le Centre régional a continué d'aider les États Membres, à leur demande, ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile en Afrique à agir pour la paix, la sécurité, le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération.

Afin de lever les obstacles à la paix, à la sécurité et à la stabilité que continue de poser la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites dans la région, en particulier en Afrique centrale et dans la région du Sahel, le Centre régional s'est employé avant tout à aider les États Membres à avoir la maîtrise de ces armes en renforçant la capacité des autorités civiles, notamment des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, des forces de défense et de sécurité et du personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies de lutter contre leur prolifération. Le Centre a aidé les États à prévenir le détournement de ces armes, en particulier au profit de groupes armés non étatiques et de groupes terroristes, conformément à la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité. Il a également aidé à la mise en œuvre des instruments relatifs aux armes de destruction massive, en particulier la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il s'est associé à l'Union africaine, aux organisations sous-régionales, aux organisations de la société civile et à d'autres entités des Nations Unies.

* A/72/50.



Le Centre régional a continué de fournir une assistance fonctionnelle en matière de désarmement aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale lors de leurs réunions ministérielles et d'experts gouvernementaux.

Le Centre régional a également exécuté sa stratégie de communication en élaborant des supports d'information et de sensibilisation et en allant au-devant des parties prenantes, notamment à la faveur d'activités commémoratives contribuant à la promotion de la paix et du désarmement en Afrique.

Le Secrétaire général exprime toute sa gratitude aux États Membres, particulièrement au Togo, en sa qualité de pays hôte, et aux institutions qui ont apporté des contributions financières et en nature aux activités du Centre régional, lui permettant ainsi de s'acquitter de son mandat durant la période considérée, et invite tous les États Membres et les autres parties prenantes à continuer de verser des contributions.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/76, l'Assemblée générale a félicité le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour le soutien constant qu'il a apporté aux États Membres au cours des 30 dernières années dans la mise en œuvre d'activités de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, avec des séminaires et des conférences, le renforcement des capacités, et des formations, la mise à disposition de ses compétences dans le domaine des politiques, une assistance technique, des informations et un travail de sensibilisation aux niveaux mondial, régional et national.

2. Le présent rapport, qui fait suite à la demande figurant dans la résolution, aux termes de laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la résolution, porte sur les activités menées par le Centre régional de juillet 2016 à juin 2017. On trouvera en annexe l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional en 2016.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional a été créé en 1986 à Lomé, en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Son fonctionnement est financé par les ressources existantes du Secrétariat et par les contributions volontaires des États Membres et autres donateurs.

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a mis en œuvre son programme de travail dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; armes classiques (dont les armes légères et de petit calibre); armes de destruction massive; information et sensibilisation; coopération et partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres entités.

III. Objectifs et activités

5. Le Centre régional fournit aux États Membres d'Afrique, à leur demande, un appui et une assistance technique à la promotion du désarmement, de la paix et de la sécurité au moyen de programmes de renforcement des capacités et de formation, d'activités de sensibilisation, de la recherche et de l'échange d'informations. Il collabore avec l'Union africaine et les organisations régionales africaines, d'autres organisations intergouvernementales, les établissements universitaires et de recherche et les organisations de la société civile pour mettre en œuvre ses programmes, projets et autres activités. Étant donné la spécificité des questions de sécurité et de désarmement en Afrique, il a continué de privilégier les activités visant à prévenir le trafic et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

6. Le Centre régional a continué de sensibiliser les États Membres africains aux questions touchant aux armes de destruction massive, notamment en participant à l'application des instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération, tels que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs visant à empêcher que celles-ci ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques.

A. Paix et sécurité

7. Le Centre régional a collaboré avec la Commission de l'Union africaine pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier de l'objectif 16 des objectifs de développement durable et des cibles 16.1 (sur la réduction de la violence) et 16.4 (sur la réduction du trafic d'armes). Il a également collaboré avec la Commission pour aider l'Union africaine à réaliser son ambition de « faire taire les armes d'ici 2020 », conformément à l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et au plan directeur sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 (le Plan directeur de Lusaka 2016).

8. Le Centre régional a continué de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en fournissant une assistance technique visant à améliorer la maîtrise des armes de petit calibre ainsi que la sécurité physique et la gestion des stocks de telles armes. Il a également participé activement, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, à des discussions interinstitutions sur la stratégie intégrée, ainsi qu'à son examen, afin de l'adapter aux difficultés qui se posent actuellement dans la région. C'est dans ce cadre que le Centre a continué de donner des conseils techniques aux États Membres, aux missions des Nations Unies et à d'autres parties prenantes sur les questions liées au désarmement en général et à la gestion des stocks d'armes, ainsi qu'à la sûreté et la sécurité dans l'ensemble de la sous-région.

9. Le Centre régional a fourni un appui technique au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à ses quarante-troisième et quarante-quatrième réunions ministérielles, tenues respectivement à Sao Tome en novembre 2016 et à Yaoundé en juin 2017. Il a informé les 11 États membres du Comité des faits nouveaux en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération aux niveaux international, régional et sous-régional et des dispositions prises à l'échelle internationale et régionale pour encourager et faciliter l'application des instruments relatifs au désarmement.

10. Les États Membres ont noté avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Centre régional et l'utilité de l'aide qu'il a fournie aux États d'Afrique centrale s'agissant de l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa). Durant la phase d'élaboration de la Convention, le Centre avait fourni une assistance juridique, politique et technique aux États Membres de la sous-région d'Afrique centrale. La Convention de Kinshasa est entrée en vigueur le 8 mars 2017, après sa ratification par l'Angola. Sao Tomé-et-Principe l'a ratifiée le 23 mars 2017. Ces ratifications témoignent de la volonté des 11 États membres du Comité de prévenir et éliminer le commerce illicite des armes légères et de réduire les souffrances qu'elles causent dans la sous-région et dans l'ensemble de l'Afrique.

11. Le Centre régional a participé à la réunion annuelle des chefs des présences des Nations Unies sur le terrain dans la région de l'Afrique centrale, organisée par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et tenue à Libreville les 23 et 24 mars 2017. Les participants ont examiné les problèmes auxquels la région est confrontée en matière de paix et de sécurité, notamment celui de la prolifération et du trafic des armes légères et de petit calibre. Ils se sont félicités de l'entrée en vigueur de la Convention de Kinshasa et ont demandé aux États qui ne

l'avaient pas encore fait de la ratifier et à tous les organismes des Nations Unies concernés d'apporter leur appui à son application effective. L'ONU prépare actuellement la première conférence des États parties à la Convention de Kinshasa, qui doit avoir lieu dans l'année suivant son entrée en vigueur.

12. Le Centre régional a continué d'examiner les répercussions du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il a participé, avec d'autres organismes des Nations Unies, aux travaux du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, qui s'est tenu à Lomé le 15 octobre 2016. Il a contribué au débat naissant sur le renforcement de la sécurité maritime en Afrique en établissant un document dans lequel il passe en revue les défis à relever, fournit des définitions conceptuelles et présente les instruments internationaux relatifs à la sécurité maritime sur le continent.

13. Le 23 novembre 2016, le Centre régional a été invité à faire un exposé devant les chefs des forces de défense des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) réunis à Lomé. Il a informé les participants des projets en cours et décrit sommairement les domaines dans lesquels il pourrait collaborer avec la CEDEAO à l'avenir.

B. Armes légères et de petit calibre

14. Le Centre régional a aidé les États Membres africains à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux de lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre, en contribuant à l'exécution de plans d'action régionaux et nationaux et en renforçant les capacités des gouvernements et des organisations de la société civile. Il a aidé l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines à appliquer la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, la Convention de Kinshasa et le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, ainsi que l'Agenda 2063. Il s'est efforcé en particulier d'appuyer les réformes législatives, afin d'aider les pays à élaborer des cadres juridiques nationaux en matière d'armes légères et de petit calibre. Il a également aidé les pays à mettre au point les mécanismes de coordination nationaux prévus par le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En outre, il a appuyé l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks d'armes gouvernementaux, ainsi que l'application des normes internationales sur le contrôle des armes légères et des Directives techniques internationales sur les munitions.

15. En tant que membre observateur du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères et de petit calibre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Centre régional a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines, en particulier en apportant ses connaissances spécialisées aux septième et huitième réunions du Comité directeur, tenues respectivement à Djibouti en octobre 2016 et en Éthiopie en mai 2017. Ces réunions ont été l'occasion de réfléchir aux difficultés rencontrées et aux résultats obtenus grâce aux initiatives nationales, sous-régionales et régionales de maîtrise des armes de petit calibre et d'en tirer des enseignements, ainsi que d'étudier la manière dont le Comité directeur pourrait renforcer davantage la coordination, l'efficacité et la viabilité de cette action. Le Centre a également fait un exposé sur ses activités et présenté ses priorités pour l'année à venir.

16. Le 23 novembre 2016, à Lomé, les experts du Centre régional et des responsables de la sécurité du Ministère togolais de la sécurité ont participé à une journée de formation sur les normes internationales sur le contrôle des armes légères et l'outil d'évaluation y afférent.

17. Le Centre régional a participé à l'Atelier international sur la gestion sûre et sécurisée des munitions organisé à Genève les 8 et 9 décembre 2016 par le Département fédéral suisse des affaires étrangères. Cet atelier a été l'occasion de discuter de la gestion sûre et sécurisée des munitions, en particulier des difficultés liées à l'application des normes internationales sur la gestion des munitions.

18. Le Centre régional a participé à une réunion du comité directeur du projet de l'Union européenne et de l'Union africaine pour lutter contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes à feu en Afrique qui s'est tenue à Mombasa (Kenya) le 10 février 2017. Les participants y ont examiné les progrès réalisés dans le cadre du projet. L'Union africaine a communiqué des informations au comité sur le Plan directeur de Lusaka 2016.

19. Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le Centre régional a continué de coordonner la mise en œuvre d'un projet de trois ans visant à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes pour réduire les risques de détournement de munitions et d'armes légères et de petit calibre, ainsi que d'explosions accidentelles dans les dépôts de munitions. Le projet est appuyé par l'Union européenne et concerne six pays du Sahel : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Tchad.

20. Dans le cadre du projet susmentionné, et en collaboration avec les autorités nationales, le Centre régional a organisé en Mauritanie, en avril 2017, un atelier de consultation nationale qui a réuni 28 participants représentant diverses parties prenantes, notamment des ministères, des organes étatiques de sécurité et des organisations de la société civile, pour discuter de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il a procédé, dans les six pays bénéficiaires du projet, à un examen de la législation portant sur les armes légères. Il a également aidé les commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères du Mali et du Burkina Faso à organiser des ateliers de rédaction de textes juridiques, en août 2016 et mars 2017 respectivement, afin de passer en revue les projets de loi avant qu'ils soient soumis au parlement. En coopération avec le comité présidentiel nigérian sur les armes légères et de petit calibre, un atelier consultatif national s'est tenu à Abuja du 2 au 4 août 2016, qui a rassemblé plus d'une trentaine de participants. Le Centre a tenu des consultations avec des représentants du Gouvernement fédéral et des membres des forces armées et de la société civile sur la mise en œuvre du projet au Nigéria, notamment sur le choix de trois dépôts d'armes pour y expérimenter les procédures en matière de sécurité physique et de gestion des stocks d'armes.

21. En novembre 2016, à Lomé, le Centre régional a organisé un atelier régional sur les procédures en matière de sécurité physique et de gestion des stocks d'armes, qui a rassemblé 32 participants provenant de ministères, d'organes de sécurité et d'organisations de la société civile des six pays bénéficiaires du projet. Des experts de la CEDEAO, du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes et du Groupe de cinq pays du Sahel se sont joints aux participants pour examiner les conclusions des consultations nationales organisées par le Centre et échanger des données d'expérience sur la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes et sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre. Les participants ont également passé

en revue les résultats de l'étude sur la législation relative à la maîtrise des armements que le Centre a menée dans les pays bénéficiaires du projet.

22. Afin d'améliorer les capacités des États de prévenir le détournement et l'acquisition d'armes par des groupes armés non étatiques, notamment des groupes terroristes, le Centre régional a contribué à l'application de la résolution [2178 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité sur l'élimination des facteurs de propagation du terrorisme, dans le cadre du programme de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. En collaboration avec la CEDEAO, le Centre a organisé, les 4 et 5 août 2016, une réunion d'experts nationaux sur la coopération transfrontière sous-régionale en matière de maîtrise des armes légères et de petit calibre au titre des instruments régionaux et sous-régionaux en vigueur. Cette réunion, à laquelle ont assisté 52 représentants originaires du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad, visait à renforcer les actions entreprises au niveau sous-régional dans le domaine de la coopération judiciaire et militaire en vue de prévenir l'acquisition, par des terroristes, d'armes légères et de petit calibre dans les quatre États bénéficiaires. Elle a permis, pour la première fois, aux parties intéressées de mettre en évidence les lacunes des dispositifs législatifs et judiciaires relatifs à la coopération internationale en matière de maîtrise des armes légères tant au niveau national qu'au niveau régional.

23. Au titre de la même initiative, et en collaboration avec le Gouvernement camerounais, le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre régional a organisé, du 24 au 28 janvier 2017, à Yaoundé, un atelier de renforcement des capacités destiné à former des formateurs du secteur de la sécurité nationale dans le domaine de la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre. Cet atelier, qui a également bénéficié aux quatre États du bassin du lac Tchad, a réuni 37 experts nationaux et internationaux qui ont examiné comment améliorer la coopération transfrontière et sous-régionale afin de limiter le trafic des armes légères et de petit calibre dans le cadre des instruments régionaux et sous-régionaux en vigueur.

24. Le Centre régional collabore avec le Gouvernement togolais à l'élaboration d'un projet qui vise à soutenir le marquage des armes, la remise en état des dépôts d'armes et de munitions et la destruction des armes en excédent, obsolètes ou illicites, de leurs munitions et des autres matériels connexes. En réponse aux demandes d'aide présentées par les Gouvernements camerounais et malgache, le Centre met au point des propositions de projet d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le cadre de mesures concrètes de désarmement.

25. Poursuivant sa série d'enquêtes d'évaluation sur les armes légères dans la région du Sahel et les pays limitrophes, le Centre régional a publié en février 2017 un rapport d'enquête portant sur neuf pays : le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine, le Sénégal et le Tchad. Ce rapport a été établi conjointement avec le « Small Arms Survey » et le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité.

C. Traité sur le commerce des armes

26. En mai 2017, le Centre régional a participé, avec la Commission de l'Union africaine, à l'organisation d'une réunion consultative à N'Djamena, sur le Traité et sa mise en œuvre en Afrique centrale. À cette initiative se sont associés l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, et

« Small Arms Survey ». Vingt experts nationaux du Cameroun, du Gabon, de la République démocratique du Congo, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad ont examiné les dispositions et les principes du Traité, ses mécanismes d'examen et les progrès de sa ratification en Afrique centrale, ainsi que les possibilités d'aider les États parties à l'appliquer.

27. Dans le cadre de la lutte qu'il mène contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique, le Centre régional a mis ses compétences techniques et politiques au service d'un atelier sur la ratification et l'application du Traité sur le commerce des armes organisé par l'Action mondiale des parlementaires à l'intention de parlementaires lusophones, qui s'est tenu à Cabo Verde les 18 et 19 juillet 2016.

D. Armes de destruction massive

28. Le Centre régional a participé à un atelier régional pour l'Afrique sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui s'est tenu à Addis-Abeba les 13 et 14 septembre 2016. Cet atelier, organisé par l'Union africaine et l'Unité d'appui à l'application de la Convention, entendait préparer et sensibiliser les États membres de l'Union africaine en prévision de la huitième Conférence d'examen de la Convention. Le Centre a communiqué des données tirées de son expérience dans le renforcement des capacités en matière d'application de la Convention sur tout le continent africain.

29. Le Centre régional a aidé les États Membres à mettre en œuvre les instruments relatifs aux armes de destruction massive, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, visant à empêcher que celles-ci ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques. Il s'est employé à sensibiliser les États africains à la mise en œuvre de la résolution. À la demande du Gouvernement nigérien, il a organisé un atelier à Niamey, les 27 et 28 juillet 2016, sur l'établissement d'une liste nationale des contrôles à l'exportation, auquel ont participé 40 représentants des États du Groupe de cinq pays du Sahel. Dans la déclaration de Niamey, établie à l'issue de l'atelier, les participants ont demandé que des actions régionales collectives soient menées pour promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004) dans les pays du Groupe.

30. Le Centre régional a participé à un séminaire organisé par l'« Institute for Security Studies » à Addis-Abeba, les 8 et 9 décembre 2016, sur le thème de l'assistance et du renforcement des capacités dans le contexte de l'application de la résolution 1540 (2004). Il a communiqué des données d'expérience dans ce domaine, notamment les enseignements qu'il en a tirés et les difficultés qu'il a observées.

E. Information et sensibilisation

31. En coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie, le Centre régional a mis au point un guide pratique sur le désarmement, en français, à l'intention des diplomates et des experts des États africains afin de renforcer les compétences des pays francophones sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Le guide développe un certain nombre de points liés à ces questions, et donne notamment des références détaillées sur les instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux. Le Centre a organisé un atelier à Lomé, le 13 juin 2016, pour

réviser et valider le projet de guide avec 19 experts africains. Le guide a été publié en janvier 2017. Le Centre se mettra en relation et se coordonnera avec les institutions nationales chargées du désarmement afin d'en assurer la diffusion.

32. Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la paix, le Centre régional a organisé, en collaboration avec le Gouvernement togolais et le PNUD, une table ronde sur le thème : « Culture de la paix et désarmement : gage du développement durable en Afrique » Cette manifestation, qui a été l'occasion d'échanger des points de vue, a réuni plus de 200 participants issus des autorités togolaises, du corps diplomatique, des organisations de la société civile et des médias. Elle a permis d'insister sur l'importance de la paix et du désarmement dans un contexte de développement. Les débats étaient dirigés par des représentants du corps diplomatique et des experts dans ce domaine.

33. Les 26 et 27 janvier 2017, le Centre pour le dialogue humanitaire et le Centre régional ont coorganisé un voyage d'étude à Lomé à l'intention d'une trentaine d'animateurs de groupes de jeunes du Burundi. Différents modules sur des sujets relatifs à la paix et au désarmement étaient prévus.

34. La lettre d'information électronique du Centre régional, « UNREC Focus », est distribuée à plus de 7 300 abonnés dans le monde. Elle donne des informations sur les questions de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération concernant la région et sur les initiatives et activités du Centre. Le site Web du Centre s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités interactives, notamment d'un Portail de ressources. Celui-ci donne actuellement accès à une base de données en ligne, des publications, des documents, des traités et des fiches d'information relatifs à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Plus de 150 documents et 50 liens Internet ont été compilés à ce jour. Ces initiatives ont fait croître la fréquentation du site Web, qui attire actuellement 7 000 visiteurs par mois en moyenne. Par ailleurs, le Centre gère une plateforme interactive de média social qui donne des précisions et des informations à jour sur ses activités.

35. Afin que le message en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération pour un monde de paix soit mieux entendu, le Centre régional a adressé des lettres et des informations générales à toutes les équipes de pays des Nations Unies basées en Afrique et aux autorités nationales, les invitant à célébrer la Semaine du désarmement (du 24 au 30 octobre 2016) et la Semaine mondiale d'action contre la violence liée aux armes à feu (du 5 au 12 juin 2017), et leur a suggéré des activités.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

36. Le Centre a été créé conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale sur la base des ressources existantes et de contributions volontaires. En 2016, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 380 051 dollars. On trouvera en annexe l'état du Fonds d'affectation spéciale pour 2016.

37. Le Secrétaire général tient à remercier de leurs contributions financières le Gouvernement du Cameroun ainsi que l'Union européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Il remercie également le Gouvernement togolais pour le soutien financier et politique qu'il fournit de longue date au Centre régional en sa qualité de pays hôte.

38. Le Secrétaire général continue à inviter les États africains à verser des contributions en espèces et en nature au Centre régional, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique qu'il fournit.

39. Le Secrétaire général remercie tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils apportent au Centre régional et les encourage à maintenir leur soutien afin de permettre au Centre de continuer à prêter une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux États Membres de la région qui en font la demande, conformément à son mandat.

B. Effectifs

40. Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) ou de Directeur du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'agent des services généraux (agent local G-7 et G-6) sont financés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

41. Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires. Le Secrétaire général tient à remercier l'Union européenne, qui finance un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes de Volontaire des Nations Unies, le Gouvernement allemand, qui finance un poste d'expert associé chargé des affaires juridiques, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui finance un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

V. Conclusion

42. Durant la période considérée, le Centre régional a continué d'exécuter ses programmes, avec les donateurs, et de fournir une aide aux États Membres africains, à leur demande, dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement, et il a renforcé sa collaboration avec ses partenaires, notamment l'Union africaine et les organisations sous-régionales, en vue de réaliser ensemble les objectifs de désarmement et de non-prolifération en Afrique.

43. Le Centre régional a aidé les États Membres, à leur demande, à mieux lutter contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre et à appliquer les instruments relatifs aux armes de destruction massive et à la lutte contre le terrorisme, dont les résolutions 1540 (2004) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité. En outre, il a participé à des activités liées à l'application du Traité sur le commerce des armes et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et mené une action de sensibilisation aux questions de désarmement et de non-prolifération.

44. Le nombre constant de demandes d'assistance provenant des États Membres et des organisations régionales témoigne de l'importance des travaux du Centre régional dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et de la sécurité dans la région. Fort de ses travaux passés et de ses connaissances spécialisées, le Centre continue d'élaborer et d'exécuter de nouveaux projets et de nouvelles activités correspondant aux besoins des États Membres dans les domaines qui relèvent de son mandat.

45. Dans le cadre de son programme et de ses activités, le Centre régional a collaboré avec les principales parties prenantes, en particulier l'Union africaine, et renforcé son assise continentale en créant des réseaux et des partenariats à l'échelle régionale et sous-régionale. Il poursuivra ses efforts pour tirer le meilleur parti des ressources et compétences grâce à la coopération et au partage de données d'expérience avec les entités partenaires de la région.

46. Le Secrétaire général invite les États Membres et les autres donateurs à apporter au Centre régional l'appui financier et les contributions en nature dont celui-ci a besoin pour continuer à s'acquitter efficacement de son mandat en répondant aux besoins des États Membres africains dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2016

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé, 1^{er} janvier 2016	1 350 652
Recettes	
Contributions volontaires ^a	380 051
Revenus des placements	17 068
Total des recettes (après ajustement sur exercice antérieur)	397 119
Dépenses	
Frais généraux de fonctionnement	1 249 656
Remboursements aux donateurs	32 062 ^b
Total des dépenses	1 281 718
Excédent/(déficit)	(884 599)
Excédent/(déficit) cumulé	466 053

^a Montant comprenant les contributions volontaires des donateurs : Communauté économique des États de l'Afrique centrale, 21 730,07 dollars; Cameroun : 7 272,00 dollars; Union européenne : 351 049,05 dollars.

^b Remboursement à l'Allemagne.